



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

SERVICE SÉCURITÉ ET AMÉNAGEMENT

Chaumont, le **31 MAI 2021**

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA
PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS,
AGRICILES ET FORESTIERS**

Affaire suivie par : Elisa VACHER
Tél. : 03 25 30 79 78
elisa.vacher@haute-marne.gouv.fr

Objet : Examen du projet d'abrogation de la carte communale de Viéville par la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Monsieur le Président,

La Communauté d'Agglomération de Chaumont, compétente en matière d'urbanisme sur son territoire, a délibéré en faveur de l'engagement d'une procédure d'abrogation de la carte communale de Viéville le 16 décembre 2020.

Dans le cadre de cette procédure, par un courrier reçu le 18 mars 2021 par mes services, vous avez sollicité l'avis de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF). Cette commission a rendu un avis défavorable au cours de sa séance du 22 avril 2021.

Par un courrier en date du 11 mai 2021 vous avez formé un recours gracieux contre cette décision en raison des mauvaises conditions de déroulement de séance en visioconférence et, par ailleurs, d'un avis défavorable non motivé.

Je vous informe que cette commission qui s'est réunie le 20 mai 2021 pour examiner ce projet, a émis sur celui-ci un avis **favorable** considérant que l'abrogation de la carte communale en elle-même

Direction départementale des territoires
82 rue du commandant Huguency
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : <http://www.haute-marne.gouv.fr>

n'est pas de nature à engendrer de la consommation d'espace et que les éventuelles futures autorisations d'urbanisme au règlement national d'urbanisme (RNU) seront soumises à l'avis conforme de la CDPENAF.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Président de la
CDPENAF, le Directeur
départemental des territoires



Xavier Logerot

Monsieur Stéphane MARTINELLI
Président de la Communauté d'Agglomération de Chaumont
C'SAM
5 Avenue Emile Cassez
52000 CHAUMONT